



separation avec le concubin

Par **celinenini**, le **15/02/2012** à **17:48**

bonjour,

Je vit en concubinage, nous avons acheter une maison en indivision 50/50 il y a 3 ans, la meme annee de la naissance de notre fille.

je veut me separer, il n est pas encore a courant meme si j amene le sujet au fur et a mesure. Je veut que tout se passe bien pour notre enfant.

quelle sont les demarches a effectuer pour la maison ? est ce que je peut partir du domicile ou je dois attendre de ventre la maison ?

notre fille porte le nom du papa, il parait que ca lui donne tout les droit ...est ce que j ai autant de droit que lui ?

merci de me repondre, je suis perdue

Par **youris**, le **15/02/2012** à **19:59**

bjr,

le fait de porter ou non le nom n'a aucune effet sur l'autorité parentale, vous avez les mêmes droits.

pour la maison c'est moins simple du fait de votre union libre.

si il n'y a pas crédit pas de problème, vous vendez la maison et partagez le prix.

si vous avez un crédit, cela se complique, car vous devez avoir un crédit avec caution solidaire, ce qui signifie si un des emprunteurs ne paie pas c'est l'autre qui doit payer pour la totalité.

donc il faut vous mettre d'accord pour savoir si un veut garder la maison ou si vous êtes d'accord pour la vendre.

cdt